



Fond de garantie des animaux sauvages

Par **choubie**, le **28/01/2009** à **22:23**

Bonjour,Voilas j' ai acheter un véhicule neuf lorsque je suis sorti de mes études.J'ai fait un crédit à la consommation de 13000 euros pour acheter une voiture boucoups plus sur que l'ancienne lorsque j'étais étudiant j'ai contacter mon assurance pour leurs en informer ils m'ont proposer l'assurance tous risque à 108 euros par et au tiers à 58 euros par mois le problème c'est que quand j'ai souscrit ils m'ont dit qu'ils allaient prelever tous de suite au prorata de l'autre assurance n'ayant pas les moyens j'ai choisit cel à 58 donc au tiers et je me suis dit que je changerai par la suite apres une premiere rentrer d'argent.même pas un mois après c'est à dire en décembre 2008 fin décembre plus exactement à la sorti d'un village j'ai voulu éviter une biche qui traverser mais a cause du verglas ma voiture à glisser sur le côté et a percuter la biche côté droit du véhicule ma voiture et parti dans le fossé c'est retourner et à fait des tonnes.Par la suite k'expert à mit une semaine pour aller voir le véhicule et faire son expertise mais entre temps il a plus et neiger et il est stipuler dans son rapport que vue l'état du véhicule il ne pouver pas déterminer les causes exacte de l'accident sachant quand même qu'il a marquer qu'il est fort probleme que j'avait bien percuter un animal sauvage.L'assurance quand à elle ma dit qu'il ne me rembourser pas car j'ete au tiers et pas tous risque et qu'il aller transmette ma demande au fond de garantie d'autant plus que l'assurance c'est occupé de la vente de mon véhicule et qu'il ont mit trois semaines sans dire mes deux questions sont les suivantes Seraije vraiment rembourser de mon véhicule sachant que l'expert ne peut pas determiner les causes exacte de l'accident?Y a t-il possibilité de stopper mon crédit parceque payer 5 ans de crédit alors que je rentre dans la vie active me fait mal au coeur sachant que je n'est qu'une assurance decer et invalider?